

## 4. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

### Quel est le rôle des dépenses privées ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 84 % du financement des établissements d'enseignement proviennent directement de sources publiques.
- Le financement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire non supérieur provient à 92 % de sources publiques, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Ce pourcentage n'est inférieur à 80 % qu'au Chili, en Corée et au Royaume-Uni.
- C'est dans l'enseignement supérieur et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement préprimaire, que les parts privées du financement sont les plus élevées : respectivement 32 % et 18 %.
- Le financement public des établissements d'enseignement a augmenté entre 2000 et 2010 dans tous les pays. Toutefois, un nombre croissant de ménages participant aux coûts de l'éducation, les dépenses privées ont progressé à un rythme encore plus soutenu dans plus de trois quarts des pays.

#### Description

Cet indicateur montre la répartition du financement des établissements d'enseignement entre entités publiques et privées, surtout au niveau de l'enseignement supérieur. Face à l'accroissement des taux de scolarisation et à l'élargissement de l'éventail des formations, la question de savoir qui, des pouvoirs publics ou des intéressés, doit soutenir les efforts des individus pour améliorer leur niveau de formation, se fait de plus en plus pressante. Même si les fonds publics représentent toujours une part prépondérante des investissements en matière d'éducation, le financement privé prend de plus en plus d'importance. Certains craignent que la balance ne se mette à trop pencher d'un côté, au point de décourager ceux qui envisagent de suivre des études supérieures. Il est donc important d'examiner la variation des parts publique et privée du financement.

#### Résultats

Les pouvoirs publics financent essentiellement les établissements publics, mais ils financent aussi, à des degrés divers, les établissements privés. Dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics représentent, en moyenne, près du double de celles au titre des établissements privés, tous niveaux d'enseignement confondus. Toutefois, le coefficient varie selon le niveau d'enseignement : il représente moins du double dans l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire non supérieur (1.7) et dans l'enseignement préprimaire (1.8), et près du triple dans l'enseignement supérieur (3.0).

La part des dépenses au titre de l'enseignement supérieur financée par des entités privées est inférieure ou égale à 5 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais supérieure à 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Israël et au Japon, et passe la barre des 70 % au Chili, en Corée et au Royaume-Uni.

Dans l'enseignement supérieur, les pays où les dépenses publiques unitaires au titre des établissements d'enseignement publics et privés sont les moins élevées sont aussi ceux où les effectifs de ce niveau d'enseignement sont les moins importants dans les établissements publics, exception faite de la Pologne.

Dans l'enseignement supérieur, les ménages financent la majorité des dépenses privées dans la plupart des pays dont les données sont disponibles. Échappent à ce constat l'Autriche, la Belgique, le Canada, la République slovaque, la République tchèque et la Suède, où les dépenses d'entités privées autres que les ménages (entreprises privées ou organisations à but non lucratif, par exemple) sont plus élevées que les dépenses des ménages, essentiellement parce que les frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement supérieur y sont peu élevés, voire négligeables, exception faite du Canada.

#### Tendances

La part du financement public des établissements d'enseignement supérieur a régressé entre 1995 et 2010 : elle est passée de 77 % en 1995 à 68 % en 2010, en moyenne dans les pays dont les données sont disponibles pour toutes les années. Cette tendance s'observe surtout dans les pays non européens, où les frais de scolarité sont plus élevés et où les entreprises participent davantage au financement des établissements d'enseignement supérieur.

Entre 2000 et 2010, la part du financement privé des établissements d'enseignement supérieur a augmenté dans plus de trois quarts des pays dont les données sont comparables.

#### Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2010 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2012. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées par des aides publiques.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

#### Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2013 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B3).

Parmi les domaines couverts figurent :

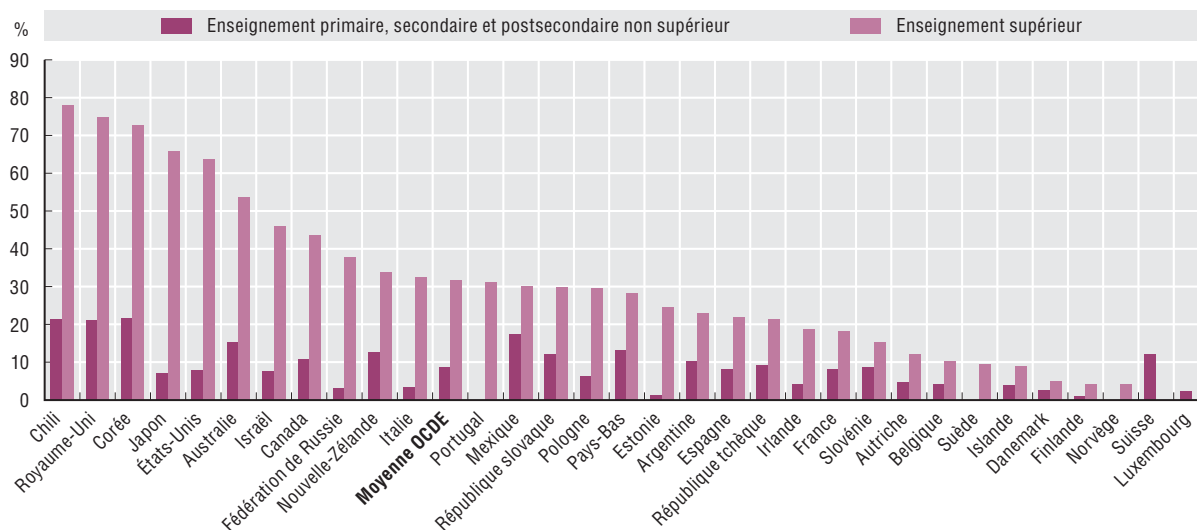
- La part relative et l'évolution des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus.
- Les dépenses unitaires publiques annuelles au titre des établissements d'enseignement par type d'établissement.

#### Autres publications de l'OCDE

*Politiques et gestion de l'enseignement supérieur* (revue).

Graphique 4.7. Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement, 2010

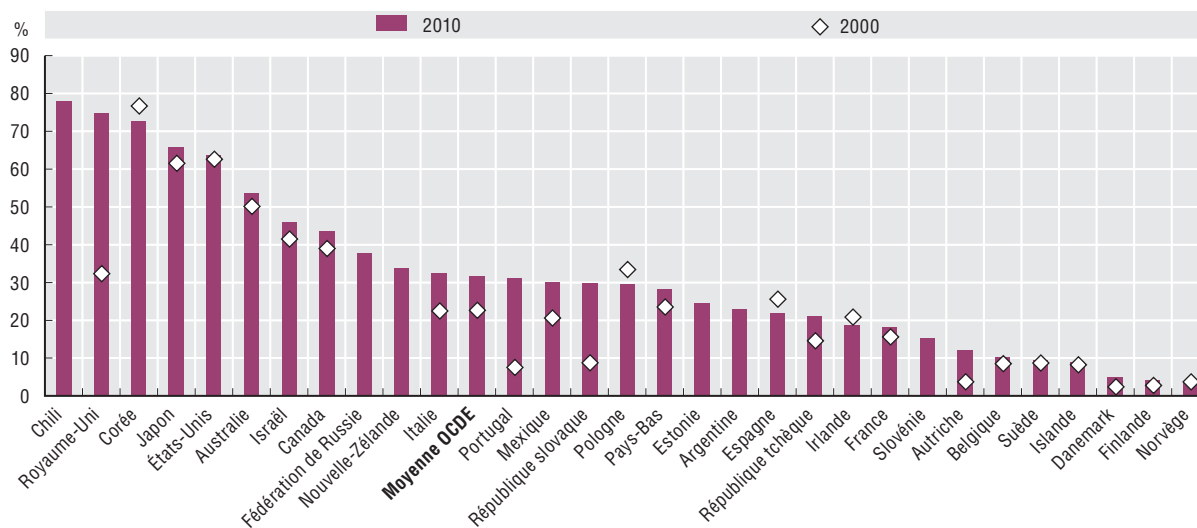
Ce graphique montre le pourcentage des dépenses au titre des établissements d'enseignement provenant de sources privées.



Source : OCDE (2013), Regards sur l'éducation 2013, graphique B3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932867970>.

Graphique 4.8. Évolution de la part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement supérieur (2000, 2010)

Ce graphique montre la progression – ou non – des dépenses privées en pourcentage des dépenses totales d'éducation au titre des établissements d'enseignement supérieur, de 2000 à 2010.



Source : OCDE (2013), Regards sur l'éducation 2013, graphique B3.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932868008>.



Extrait de :  
**Education at a Glance 2013**  
Highlights

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2013-en](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Quel est le rôle des dépenses privées ? », dans *Education at a Glance 2013 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2013-20-fr](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2013-20-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).